multid.ca

Guide de facturation

Spécialiste Hématologie

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	**0xxx1**	**0xxx3**	**0xxx4**	**0xxx6**	**0xxx7**		

Éléments de contexte									
Suivi d'un patient atteint d'un cancer			✓				✓		
Majoration de l'honoraire des visites principales effectuées en externe pour le suivi d'un malade atteint d'un cancer, à l'exception de la visite principale d'un malade atteint d'un cancer de la peau pour laquelle la majoration ne s'applique que lorsqu'il y a un diagnostic de mélanome Automatique avec tous les diagnostics de 1400 à 2090, excluant de 1730 à 1739 et 1982									
Première consultation effectuée en vue d'une évaluation d'une greffe de cellules hématopoïétiques			✓				✓		
Visite principale effectuée en urgence à la clinique externe ou la première consultation effectuée en vue d'une évaluation d'une greffe de cellules souches hématopoïétiques									

Majoration d'honoraires pour les visites			
Moins de 18 ans		Déduit à partir du NAM	
... prévus au tarif des visites ou des procédés diagnostiques et thérapeutiques pratiqué chez un patient de moins de 18 ans, et ce, autant en établissement qu'en cabinet privé			
70 ans et plus		Déduit à partir du NAM	
... prévus au tarif des visites ou des procédés diagnostiques et thérapeutiques effectués lorsque dispensés à un patient de 70 ans et plus, et ce, autant en établissement qu'en cabinet privé			

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Lieu de dispensation				Centre hospitalier de soins généraux et spécialisés					
Secteurs d'activité		Cabinet privé	Clinique externe	Hospitalisation			Clinique d'urgence		
				soins généraux	longue durée	soins intensifs	externe	hospit	
		-	**0xxx1**	**0xxx3**	**0xxx4**	**0xxx6**	**0xxx7**		

Visites									
Visite Principale		15000	15020	15005	15025	15005	15020	15005	
évaluation greffe de cellules			%1275				%1275		
patient atteint d'un cancer			%80				%80		
Visite principale subséquente				15006	15026	15006			
Consultation		15001	15021	15007	15027	15007	15021	15007	Inscrire le MD référent
évaluation greffe de cellules			%1275				%1275		
Visite de transfert				15008		15008		15008	
Visite de suivi oncologique			16055	15009		15009	16055	15009	
Ajustement anticoagulothérapie		15280	15282				15282		
Visite de contrôle		15002	15022*	15010*	15028*	15010*	15022*	15010*	
Tournée des malades le week-end				15011		15011		15011	
Supervision infusion cellules			16056	16052		16052	16056	16052	
Soins de leucémie aiguë									
par jour			15122				15122		externe
40 premier jours, par jour				15012		15012		15012	hospitalisé
après 40 jours, par jour				15015		15015		15015	hospitalisé
Participation | cliniques des tumeurs			19869	19869	19869	19869	19869	19869	facturé sans NAM: XXX

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Légende

*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

Secteur d'activité : Unité de soins intensifs reconnues - Annexe 29 (0XXX6-16)

	Forfait de prise en charge du patient aux soins intensifs		
	SANS prise en charge de l'unité	AVEC prise en charge de l'unité**	
Premier jour	15014*	09097**	par jour / par patient
Jour subséquent	15015*	09098**	par jour / par patient
Forfait quotidien, 8h		09294**	Facturé avec NAM: XXX
Forfait quotidien, 10h		09295**	Facturé avec NAM: XXX

Légende

*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

** Le forfait de prise en charge d'une unité constitue un mode de rémunération EXCLUSIF

Établissement	**Cabinet**

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT)

Injections					
Supervision administration chimiothérapie		00734	00734		
Ponctions (incluant injection s'il y a lieu)					
Saignée		00604	00604		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Établissement	Cabinet

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) (suite)

Ponctions (suite)					
Ponction lombaire		00596	00596	PG-23	Avec ou sans épreuve manométrique
si bénéficiaire de 14 ans ou moins		20595		PG-23	supplément
bénéficiaire de moins de 14 ans		00249	00249		
Ponction lombaire plus injection médicaments					Avec ou sans épreuve manométrique, avec injection intrathécale de médicaments
bénéficiaire de 14 ans ou plus		00593	00593		
bénéficiaire de moins de 14 ans		00595	00595		
Biopsie (unique ou multiple)					
Biopsie osseuse		00273			
Biopsie osseuse plus aspiration					
bénéficiaire de 14 ans ou plus		00281			
bénéficiaire de moins de 14 ans		00282			
Biopsie moelle osseuse					
bénéficiaire de 14 ans ou plus		00234	00234		
bénéficiaire de moins de 14 ans		00249	00249		
Transplantation médullaire					
chez le donneur		20507			Multiples ponctions aspiratrices de moelle osseuse pour transplantation médullaire
par autogreffe		20508			

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Établissement	Cabinet

Procédés diagnostiques et thérapeutiques (PDT) (suite)

Aphérèse					
Érythrocytaphérèse		00439			
Leucaphérèse		00434			
Plaquettaphérès		00406			
Plasmaphérèse massive		20185			50% du volume plasmatique ou plus
Allergie					
Perfusion intraveineuse - gammaglobuline		00152			Incluant la surveillance
si RXN anaphylactique - épinéphrine		20104			supplément si réaction anaphylactique nécessitant l'administration d'épinéphrine
Transplantation d'organes					
Activités de préparation		00510			Temps consacré aux activités de préparation d'un transplantation d'organes. Le médecin indique dans son relevé d'honoraires les activités de préparation qu'il a faites, en mentionnant leur durée respective, pour chaque heure
Médecine transfusionnelle					
Médecine transfusionnelle		09779			Activité professionnelle relative à la médecine transfusionnelle, pour chaque heure Facturé avec NAM: XXX

Légende

*Actes non rémunérés lorsqu'en mode de rémunération mixte: du lundi au vendredi entre 7h00 et 17h00 (exception: jours fériés)

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - RÉMUNÉRATION À L'ACTE

Règle d'application et plafonnements
No 35 Hématologie-oncologie médicale
…

3.12 PG 11 Hématologie-oncologie médicale

ONGLET B - TARIFICATION DES VISITES

ADDENDUM 1. - MÉDECINE

Hématologie-oncologie médicale

ONGLET C - PROCÉDÉS DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES

Allergie

Aphérèse

Biopsie

Injections

Ponctions

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - SERVICES DE LABORATOIRE EN ÉTABLISSEMENT

ONGLET E - HÉMATOLOGIE- ADDENDUM 6

ARTICLES

TABLEAU DES HONORAIRES

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 1

ANNEXE 11. A - LETTRES D'ENTENTE NUMÉROTÉES

LETTRE D'ENTENTE N° 66 - TRANSPLANTATIONS D'ORGANES

PROTOCOLE D'ACCORD - MÉDECINE TRANSFUSIONNELLE POUR LES FINS DU SYSTÈME DU SANG AU QUÉBEC

MANUEL DES MÉDECINS SPÉCIALISTES - BROCHURE no 5

ANNEXE 38 - RÉMUNÉRATION MIXTE

2.0 TABLEAUX HÉMATOLOGIE GROUPE A
2.0 TABLEAUX HÉMATOLOGIE GROUPE B

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.

Nous vous offrons une expertise 360°

qui vous permet de prendre soin de ce qui compte et qui vous donne la possibilité de vous concentrer sur vos priorités.

- Facturation médicale
- Comptabilité
- Impôt et fiscalité
- Planification stratégique

Montréal . Québec . Laval . Brossard

1 800 363.3068
multid.ca

MULTI D MD

multid.ca

Guide de facturation

Tableau résumé
Mixte, TH et Supervision

Prendre soin
de ce qui compte

MULTI D MD
Solution administrative
et financière en santé

Rémunération mixte

RAMQ	Description		Plage horaire		Per diem	
65030	Activités cliniques sans encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine	Mixte	AM	7h - 12h	½	Actes à taux réduit
65056	Activités cliniques avec encadrement des médecins résidents et étudiants en médecine		PM	12h - 17h	½	
65032	Travail en équipe multidisciplinaire		½ per diem: 3,5 h/jour 372 $ minimum payé			
65020	Participation à des comités, aux réunions de service, de département ou du CMDP		1 per diem: 7 h/jour 744 $ minimum payé			
65021	Activités comme chef de département ou de service		**Maximum de 10h/jour: 5h (AM) et 5h (PM)**			
65019	Activités à titre de responsable de programme clinique	Hors-Mixte	SO	17h - 21h	-	Actes à plein tarif
65022	Cours ou exposés dispensés aux médecins résidents et aux étudiants en médecine à l'exception des cours répertoriés par l'Université		S+	21h - 00h	-	
65150	Activités de témoignage		NU	00h - 7h	-	
65151	Activités d'évaluation médico-légale					

Réunion multidisciplinaire

RAMQ	Description	$
15405	Réunion clinique multidisciplinaire, minimum 60 minutes continues	211
15406	Supplément, par période additionnelle complète de 15 minutes (maximum 3 par réunion)	52.75

La participation aux réunions visées doit être d'un minimum de 60 minutes continues, à défaut de quoi cette participation n'est pas rémunérée. Pour toute participation de plus d'une heure, le tarif horaire s'applique au prorata, par période de 15 minutes.

Maximum de 40h/année civile, par médecin.

Forfait d'enseignement (Activité de supervision clinique des stages)

	Plage horaire		RAMQ	$	Université	Lieu
Résident(s) seulement	AM	7h - 12h	19700	95	U. Laval	50013
	PM	12h - 17h	19701	95	U. de Montréal	50023
Au moins un externe	AM	7h - 12h	19702	127	U. McGill	50033
	PM	12h - 17h	19703	127	U. de Sherbrooke	50043
Moniteur(s) clinique(s) seulement	AM	7h - 12h	19762	95	Lieu à utiliser pour réclamer chacun des codes (19700, 19701, 19702, 19703, 19762, 19763) dans le but d'identifier l'université à laquelle le médecin professeur est rattaché. Ces codes sont valides en semaine sauf jour férié.	
	PM	12h - 17h	19763	95		

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire - Comités (Maximum 10h/année et 3,5h/jour)					
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	XXX **214**	De gestion du bloc opératoire	XXX **241**	Sur des projets cliniques immobiliers
251 XXX	**Rémunération mixte**	XXX **215**	De gestion en endoscopie	XXX **242**	Sur des projets d'amélioration de la qualité ou d'optimisation
XXX **174**	D'évaluation médicale, dentaire et pharma.	XXX **216**	De l'approche adaptée: chutes, délirium, etc.	XXX **243**	Sur désastre et plan de contingence
XXX **175**	D'examen des titres	XXX **217**	De l'éthique clinique	XXX **244**	Sur l'utilisation et la pertinence des tests de laboratoires
XXX **176**	De discipline	XXX **218**	De la bibliothèque/Audiovisuel	XXX **245**	Sur la qualité du triage à l'urgence
XXX **177**	De gouvernement et d'éthique du C.A.	XXX **219**	De la prévention et de la gestion des risques	XXX **246**	Sur personnes victimes d'un AVC
XXX **178**	De gestion de risques	XXX **220**	De médecine transfusionnelle	XXX **247**	Sur l'introduction de nouvelles technologies ou la révision des pratiques
XXX **179**	De la vigilance et de la qualité du C.A.	XXX **221**	De radioprotection	XXX **248**	Autres
XXX **180**	De pharmacologie (max. 20 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **222**	De réanimation	XXX **274**	Des utilisateurs du registre de cancérologie
XXX **181**	De résidents	XXX **223**	De révision continue du processus de gestion de l'urgence	**Comité de concertation/coordination des équipes dédiées à un siège tumoral :**	
XXX **182**	De révision	XXX **224**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **192**	Digestif bas
XXX **183**	De sélection (pour recommander DG)	XXX **225**	De traumatologie	XXX **193**	Digestif haut
XXX **184**	De vérification du C.A.	XXX **226**	Des accidents/incidents	XXX **194**	Glandes surrénales
XXX **185**	Des usagers	XXX **227**	Des approches collaboratives	XXX **195**	Greffe cellules souches
XXX **186**	Exécutif du CMDP (max. 45 h/an et 3,5 h/jr)	XXX **228**	Des cliniques externes/médecine de jour	XXX **196**	Gynécologie
XXX **187**	D'attribution des bourses	XXX **229**	De surveillance de l'utilisation des antibiotiques	XXX **197**	Hémato
XXX **188**	À la gestion des lits	XXX **230**	Des plaintes	XXX **198**	Hépato-biliaire
XXX **189**	De coordination des maladies chroniques MPOC, insuffisance cardiaque, diabète, etc.	XXX **231**	Des technologies de l'information	XXX **199**	Musculo-squelettique
XXX **190**	D'admission et séjour	XXX **232**	Du contrôle et de prévention des infections	XXX **200**	Neuro
XXX **191**	D'amélioration continue de la qualité	XXX **233**	Du don et de transplantation d'organes et de tissus	XXX **201**	Oculaire
XXX **275**	D'évaluation de la performance du programme de cancérologie	XXX **234**	Du réseau de service intégré à la personne âgée	XXX **202**	Peau
XXX **209**	De dév. et suivi des ordonnances collectives	XXX **235**	De morbidité/mortalité	XXX **203**	Poumon
XXX **210**	De dossiers/archives	XXX **236**	Pour l'achat d'équipements médicaux spécialisés	XXX **204**	Sein
XXX **211**	Comité de gestion centrale des rendez-vous	XXX **237**	Comité pour le dév. de protocole de soins et des procédures	XXX **205**	Système digestif
XXX **212**	De gestion de la douleur chronique	XXX **238**	Pour les victimes d'amputation traumatique nécessitant une revascularisation microchirurgicale d'urgence	XXX **206**	Tête et cou
XXX **213**	De gestion des soins intensifs: admissions, équipements, durée de séjour, etc.	XXX **239**	Pour les victimes de blessure médullaire	XXX **207**	Thyroïde
XXX **170**	De gestion des soins palliatifs	XXX **240**	Pour les victimes de brûlures graves	XXX **208**	Uro-génitaux

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Tarif horaire

Réunions		Activités d'enseignement	
250 XXX	**Rémunération à l'acte**	**252** XXX	**Rémunération à l'acte**
251 XXX	**Rémunération mixte**	**253** XXX	**Rémunération mixte**
XXX **171**	Réunions de département (max. 20h/année)	XXX **249**	La dispensation de cours ou d'exposés aux étudiants, résidents, médecins ou autres professionnels de la santé, excluant toutefois les cours répertoriés par l'université.
XXX **172**	Réunions de programmes clientèles (max. 20h/année)	XXX **250**	L'enseignement aux étudiants en médecine sous la forme d'apprentissage par raisonnement clinique.
XXX **173**	Réunions de services (max. 20h/année)	XXX **251**	L'enseignement par simulation aux étudiants, résidents ou médecins.
		XXX **252**	L'évaluation des étudiants ou résidents selon le mode d'examen clinique objectif structuré ou selon toute autre forme d'évaluation qui nécessite la présence active d'un médecin spécialiste, excluant l'évaluation en cours ou en fin de stage.
		XXX **253**	La réunion académique, laquelle désigne la réunion à laquelle assistent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé dans le cadre d'une présentation formelle effectuée par une personne possédant une expertise en la matière. (max. 25h/année)
		XXX **254**	Le club de lecture, lequel désigne la réunion à laquelle participent plusieurs médecins d'une ou de diverses spécialités et au cours de laquelle un article publié sur un sujet médical ou académique d'intérêt est abordé. Tout en permettant aux médecins de parfaire leurs connaissances sur le sujet abordé, leur participation active favorise la discussion et la critique des conclusions des auteurs sur le sujet. (max. 15h/année)

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

Mentions légales

© GROUPE CONSEIL MULTI D INC., 2018 – Tous droits réservés

GUIDE DE FACTURATION: droits d'auteur enregistrés auprès de l'Office de la Propriété Intellectuelle du Canada (Certificat d'enregistrement no. 1148348) en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, L.R.C. (1985), ch. C-42.

Toute reproduction ou transmission, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, de tout ou partie de la présente publication est strictement interdite, à moins d'en avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite de GROUPE CONSEIL MULTI D INC.

Clause de non-responsabilité

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. a pris des moyens raisonnables pour s'efforcer de mettre à votre disposition des informations exactes, à jour, complètes et exemptes d'erreurs, le tout au meilleur de ses connaissances.
Certaines des informations contenues au Guide de facturation ont été compilées sur la base de source législatives et réglementaires. En cas de divergence entre les renseignements contenus dans ce Guide de facturation et les dispositions législatives et réglementaires applicables, ces dernières ont préséance.

Les renseignements contenus au Guide de facturation vous sont fournis à titre informatif uniquement et ne sauraient constituer un avis juridique ou être le fondement unique d'une décision d'affaires.

Toutes les informations présentées dans ce Guide de facturation, de même que tout lien vers des sources externes et leur contenu, sont livrés en l'état, sans garanties ni engagement, expresses ou implicites, que ces informations sont à tout moment actualisées, précises, fiables, correctes, exhaustives, complètes ou adaptées à une fin particulière.

GROUPE CONSEIL MULTI D INC. décline donc toute responsabilité à cet égard, ainsi que toute responsabilité pour d'éventuels dommages, directs ou indirects, découlant des informations données ou employées comme références, ou pouvant survenir comme suite à leur utilisation.